

Le petit journal de la CFTC MAE

n° 34 juin 2023

Le mot de notre nouvelle Secrétaire Générale, Sophie Gardel

Chers collègues, Chers amis,

Lors de l'AG du 9 juin dernier mes collègues syndiqués ont bien voulu m'accorder leur confiance pour assurer le secrétariat général de la CFTC MAE. J'en suis très honorée.

Je prends donc la suite de Frédérique LUCAS qui a assuré cette mission avec générosité, énergie et une forte implication pendant 4 ans. Elle a parfaitement relevé le défi : faire vivre le syndicat, participer aux nombreux groupes de travail et en tant qu'élue pour le dialogue social, aller à la rencontre des agents et défendre leur dossier auprès de l'administration, participer auprès de la CFTC FAE aux différentes réunions ainsi qu'aux assemblées confédérales.etc.

C'est à mon tour de reprendre cette charge après des élections en décembre 2022 qui nous ont permis de continuer à nous implanter et pour lesquelles nous n'avons pas à rougir ; la CFTC alliée de 2 autres syndicats dans l'Alliance du Trèfle avec le SNISPV et l'EFA CGC s'est bien défendue mais nous devons continuer sur cette voie.

Les agents du MASA y compris ceux bien entendu des établissements d'enseignements agricoles publics ou privés, de nos grandes écoles ainsi que des opérateurs sont comme bien des français : ils s'inquiètent !

Ils sont dans le doute et le questionnement sur leur avenir professionnel, sur leur retraite, leurs rémunérations, leur place dans un environnement de travail instable, en perpétuelle évolution et avec bien peu de reconnaissance parfois. Les exigences s'accroissent, les réglementations changent avant même que les précédentes aient pu être comprises, dans une course folle à l'adaptation, nous faisant ainsi perdre le sens du travail.

Malgré ce contexte, la CFTC restera fidèle à ses valeurs traditionnelles pour vous accompagner dans vos démarches quelle qu'elles soient : Ces valeurs, telle que l'indépendance, le respect de la vie familiale (droit à la déconnexion), le respect de l'individu et la dignité, la qualité de vie au travail, mais aussi la négociation dans un esprit constructif mais ferme pour vous défendre, seront mes fils conducteurs. Le bureau renouvelé lors de l'AG du 9/06/2023 est à votre disposition pour tout renseignement ou questionnement. N'hésitez pas à prendre contact et à nous rejoindre pour partager nos ambitions. **(Tél : 01 73 30 27 06 ou mail cftc@agriculture.gouv.fr)**

Sophie Gardel

L'équipe du bureau renouvelée lors de l'Assemblée Générale

La nouvelle composition du bureau est la suivante :

Catherine ERNOULT THOMASSO : Présidente
Jean Philippe BORDES : Vice-Président
Sophie GARDEL : Secrétaire Générale
Marie Gaëlle CANTAYRE : Secrétaire générale adjointe
Claudine GROSSHAENY : Secrétaire Générale adjointe
Christine KLICH : Trésorière
Sandrine CHEVILLON : Trésorière adjointe

20 juin : audition importante pour l'Alliance du Trèfle à l'Assemblée nationale

Une délégation de l'Alliance du Trèfle s'est rendue mardi 20 juin à l'Assemblée nationale pour participer à une audition des organisations syndicales, organisée par la Commission des Affaires économiques qui a créé, le 12 avril 2023, un groupe de travail sur les contrôles opérés dans les exploitations agricoles. L'Alliance du Trèfle était représentée par Sophie GARDEL (nouvelle SG de la CFTC MAE), Stephan PINEDE (Président du SNISPV) et Gilles VERBEKE (Expert EFA/CGC).

Ces travaux, confiés à Mme Anne-Laure BLIN, Députée de Maine-et-Loire, et à M. Éric MARTINEAU, Député de la Sarthe, poursuivent trois principaux objectifs :

- examiner la teneur et le déroulement des contrôles dont les activités agricoles peuvent faire l'objet en tant qu'entreprises et à raison des spécificités de leur activité économique ;
- évaluer la proportionnalité et l'efficacité des moyens et procédures employés au regard des motifs qui ont pu justifier leur institution ;
- analyser les suites données aux contrôles et leur impact sur le fonctionnement des exploitations, ainsi que sur l'application du cadre normatif.

C'est donc dans ce cadre que l'Alliance du Trèfle a pu échanger sur le sujet, sur la base d'un questionnaire de plus de 20 questions que les députés avaient adressé en amont de l'audience. L'entretien n'a duré qu'1h45, un peu court à notre avis pour un sujet brûlant, tant pour le monde agricole que pour nos collègues qui sur le terrain sont parfois malmenés voire agressés physiquement. Nous avons tenu à rappeler ce contexte aux 2 députés et à mettre en avant la neutralité, l'impartialité et la compétence de nos collègues dans un environnement globalement compliqué et avec une réglementation de plus en plus complexe.

Règles de revalorisation et de reclassement des B et des C

Le décret 2023-448 corrige enfin les effets indésirables induits par la revalorisation des débuts de carrière des fonctionnaires de catégorie B intervenue en septembre 2022. Il permet de maintenir les conditions de promotion qui prévalaient avant l'entrée en vigueur du décret 2022-1209, si elles leurs sont plus favorables, pour les agents reclassés dans la nouvelle grille au 1er septembre 2022. Il prévoit en outre les règles de classement lors de la nomination dans le grade de promotion et l'application des dispositions transitoires aux lauréats des concours professionnels. Ce décret actualise aussi les modalités de reprise de services à l'occasion de la nomination dans un grade classé C2 des corps régis par le décret 2016-580 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat.

Mesures salariales discrètes mais un chantier des carrières en perspective

Un an après la revalorisation à 3,5 % du Point d'indice, les réunions entre l'Administration et les organisations syndicales se sont opérées en juin pour débattre des mesures salariales. Lors de la réunion du conseil commun de la fonction publique du 22 juin, les représentants du personnel ont critiqué la hausse annoncée de 1,5 % de la valeur du point d'indice et la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dont la mise en œuvre n'est pas encore clarifiée. Nous avons profité du CSAM du MASA du 20 juin pour critiquer la mise en œuvre du Pacte pour les enseignants mais aussi dénoncer des mesures salariales insuffisantes. Il est parallèlement évoqué plusieurs hypothèses de réforme, par rapport au chantier des carrières prévu en septembre, qui nous laissent dubitatifs (mise en avant de l'intéressement personnel comme collectif, rémunération au mérite). Seule l'instauration d'accélérateurs de carrière nous semble intéressante pour reconnaître l'engagement des agents.

Le PACTE prend forme au sein du MASA pour la rentrée prochaine. Les enseignants volontaires assumeront des tâches supplémentaires, notamment les remplacements de courte durée. Quelque part, cette réforme amène à la « contractualisation » des métiers d'enseignants, contraints de travailler plus pour gagner plus. Les enseignants volontaires devront assurer des missions (dont celle de remplacement) mises sous formes de « briques », rapportant 1250 € brut par an...Premier soucis visible sur le Pacte : comment seront réparties ces enveloppes de briques ?

A bientôt ! Les membres du bureau CFTC MAE

